



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 76143

Texte de la question

Mme Geneviève Gosselin-Fleury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'endométriose, maladie touchant 10 % à 15 % des femmes en âge de procréer. 1,5 à 2,5 millions de femmes sont touchées en France, 14 millions en Europe, 180 millions dans le monde et le nombre de cas est en augmentation. Cette maladie peu connue, est difficile à diagnostiquer pour de nombreux praticiens peu formés à la détecter. Elle se caractérise par la présence de tissus utérins en dehors de la cavité utérine. Si la maladie peut être asymptomatique, elle provoque dans la plupart des cas de fortes douleurs et une infertilité. Les causes de l'endométriose sont encore largement inconnues mais des études récentes suggèrent que des substances environnementales toxiques pourraient avoir un rôle dans son développement. Face à l'importance du nombre de personnes touchées, elle souhaite savoir si le Gouvernement prévoit d'améliorer la politique de détection et de prise en charge de l'endométriose, ainsi que recherche médicale sur cette maladie.

Texte de la réponse

L'endométriose est une maladie chronique, hormono-dépendante, qui concerne environ 10 % des femmes et provoque douleurs et risque d'infertilité. Malgré ses répercussions, cette pathologie gynécologique peut être sous-estimée ou mal connue de certains praticiens. L'information des professionnels est donc cruciale pour diagnostiquer une endométriose et pour orienter la femme vers un spécialiste ou une équipe pluridisciplinaire compétente devant certains signes évocateurs de cette pathologie. Sa prise en charge a fait l'objet de recommandations professionnelles de la part des gynécologues obstétriciens qui ont constitué un réseau de référents en la matière. Ce réseau est soutenu et répertorié par une association de patientes (www.endofrance.org). Afin d'améliorer la prise en charge des femmes qui sont concernées par une endométriose, une structure spécialisée pluridisciplinaire a été mise en place au centre hospitalier universitaire de Rouen en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie. Un second projet expérimental est préparé sous l'égide de l'ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur et a reçu un avis favorable du ministère chargé de la santé. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2016. Les divers échanges avec les services du ministère chargé de la santé, la mise en place de deux expérimentations locales et la perspective d'une labellisation par la Haute autorité de santé (HAS) de recommandations de bonnes pratiques émanant d'une société savante constituent des préliminaires indispensables à la définition d'un cahier des charges national qui permettra d'améliorer les prises en charge des patientes concernées par cette maladie chronique.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gosselin-Fleury](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76143

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1852

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3906